

Règlement d'une succession

- Accepter ou renoncer à la succession (option successorale)
- Indivision entre les héritiers
- Partage des biens

Questions – Réponses

- Usufruit, nue-propriété, pleine propriété : quelles différences ?
- Le recours à un notaire est-il obligatoire dans le cadre d'une succession ?
- Comment prouver que vous êtes héritier d'une succession (attestation, acte de notoriété) ?
- Comment régler une succession quand l'héritier est mineur ou majeur protégé ?
- Les héritiers peuvent-ils désigner une personne pour gérer la succession ?
- Peut-on percevoir un salaire différé si on a travaillé à la ferme de ses parents ?
- En quoi consiste l'usufruit ?
- Qu'est-ce que le rapport civil dans une succession ?
- Renonciation à la succession : qui s'occupe des dettes et biens du défunt ?
- Peut-on acheter le logement d'une personne décédée et sans héritier ?

Toutes les questions réponses

Et aussi...

- Droits de succession et de donation
- Héritage : ordre et droits des héritiers

Pour en savoir plus

- Portail des services en ligne des notaires de France
Source : Notaires de France
- Cyclade – Pour rechercher votre argent
Source : Caisse des dépôts et consignations (CDC)
- Connaître le droit des successions dans un pays de l'Union européenne
Source : Notaires d'Europe



Ville de
Palavas-les-Flots

Mairie de Palavas-les-Flots

Horaires : Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Adresse : 16 Boulevard Maréchal Joffre – BP 106 – 34250 Palavas-les-Flots

Tél. : 04 67 07 73 00